

RADIO FRANCE PRESENTE

Les Naufragés
de la liberté

**AVEC LE CONCOURS
DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES.**

DU 3 AU 25 NOVEMBRE 1987



Radio France

LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

"LES NAUFRAGES DE LA LIBERTE"

Il y a à travers le monde des millions de réfugiés, des millions d'hommes et de femmes qui ont dû tout abandonner, qui ont tout perdu pour fuir un pays où ils ne pouvaient plus vivre, où ils étaient persécutés.

Tout cela, on le sait. Mais on ne sait pas quel est le sort réel de ces hommes et de ces femmes. Certes, parfois, on jette un oeil fugitif sur eux à l'occasion d'un événement ou d'un autre. On apprend par exemple que des "boat people" ont été sauvés en mer de Chine alors que leur bateau allait couler. Mais après ? Après, qui se soucie de ce que deviennent ces gens, de leur avenir ?

Il nous a semblé de notre devoir à Radio France - de notre devoir de service public - de faire découvrir au public, de la manière la plus concrète possible, la condition de ces hommes et de ces femmes dans leurs camps, d'abord. Ensuite lorsqu'un pays d'accueil leur a ouvert ses portes, leur réinsertion dans la société. Et aussi ce qu'ils apportent à cette société.

Car un réfugié n'est pas seulement un homme qui tend la main. Il devient la plupart du temps un citoyen à part entière de son pays d'adoption auquel il donne son travail, toute son énergie. Une énergie d'autant plus grande qu'il a tout à reconstruire. Les enseignants le constatent, d'ailleurs : les enfants des réfugiés sont bien souvent les premiers de la classe.

Il nous a semblé également de notre devoir de mettre en lumière, à cette occasion, le dévouement de tous ceux qui ouvrent leurs bras à ces malheureuses populations. Tout ceux qui chaque jour sauvent ces hommes du désespoir.

C'est tout cela que nous souhaitons faire mieux comprendre aux Français grâce à cette vaste opération organisée avec le précieux concours du Haut Commissariat pour les Réfugiés de l'ONU, du Ministère des Affaires Sociales et du Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme, sans oublier le Comité National d'entraide aux réfugiés franco-vietnamiens, franco-cambodgiens et franco-laotiens, Médecins du Monde, Médecins sans Frontières et d'autres organisations non gouvernementales.

Bien sûr, Radio France n'a pas la prétention de modifier du jour au lendemain la situation des réfugiés dans le monde. Elle a seulement l'ambition d'informer, de faire réfléchir et de contribuer ainsi à la lutte contre l'indifférence et l'oubli. A la lutte des droits de l'Homme. Pour que "Les Naufragés de la Liberté" retrouvent l'espoir. Pour que leurs enfants sachent ce que signifie le mot "avenir".

ROLAND FAURE

26 octobre 1987

OPERATION "LES NAUFRAGES DE LA LIBERTE"

Du 3 au 25 novembre prochains, Radio France lance l'opération "Les Naufragés de la Liberté" avec le concours du Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies et sous le patronage du Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi, et du Secrétariat d'Etat aux droits de l'Homme.

Une grande exposition sera organisée à cette occasion dans la Maison de Radio France afin de faire découvrir au public, de la manière la plus vivante possible, la condition du réfugié (différente de celle de l'immigré), l'aide qui lui est apportée, ce qu'il apporte lui-même au pays d'accueil, et l'effort social que notre pays a consacré, notamment depuis 1975, aux communautés indochinoises.

Par ailleurs deux soirées de gala, sur le thème de l'exil et de la liberté seront données à l'initiative du Comité national d'entraide franco-vietnamien, franco-cambodgien, franco-Laotien, les 3 et 4 novembre, au grand auditorium de Radio France, par les Ballets Khmers, les Ballets Lao et une troupe de comédiens vietnamiens, tous réfugiés.

D'autre part, action symbolique organisée par ce même comité, un bateau de "boat people" remontera la Seine jusqu'à Paris avec d'anciens réfugiés de la mer à son bord, et sera ensuite transformé en monument devant la Maison de Radio France où il demeurera pendant toute la durée de cette manifestation. Son arrivée à l'île aux Cygnes, le 4 novembre à 11 H 30, donnera lieu à une cérémonie en présence de nombreuses personnalités, de la Maîtrise de Radio France et de la musique de la Flotte.

*RSVP : Service de presse - Contact : Marc Mutti
Tél. : 42 30 25 72*

*Service de presse du Haut Commissariat des
Nations Unies pour les Réfugiés.
Contact : Bernadette Alambret
Tél : 42 71 71 30*

POURQUOI UNE EXPOSITION A PARIS SUR LES REFUGIES DANS LE MONDE ?

Ils sont plus de 12 millions. Ils tendent la main vers le pays qui les mettra à l'abri des persécutions, des angoisses journalières. Ils demandent le bien le plus précieux et le plus naturel : la liberté d'être. Comme tous les démunis du monde, ils ont l'espoir pour guide. Ce sont des réfugiés.

Les pays du Tiers-Monde en accueillent 90%. Est-ce un effet de l'affliction qui lie entre eux ces êtres humains et les rend solidaires les uns des autres ?

L'exposition dénouera, je l'espère, bien des énigmes qu'à juste titre chacun se pose, elle répondra à maintes questions jusqu'à présent peu clarifiées dans l'esprit du public. En effet, qui représente ces réfugiés ? Qui oeuvre afin de leur donner les droits dont ils ont besoin pour survivre dans le pays d'accueil ? Quelles nuances existe-t-il entre un travailleur migrant et un réfugié, entre un réfugié et la victime d'un fléau naturel résolue à la fuite elle aussi ?

Nos visiteurs trouveront dans cette exposition des réponses claires, précises, tout simplement en regardant les réfugiés du monde vivre leur vie quotidienne : vous les verrez agir et réagir et leur sensibilité rencontrera la vôtre.

Le Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme parraine cette manifestation, les Ministères des Affaires Etrangères et de la Culture participent également à son financement, et je remercie chaleureusement Monsieur le Président de Radio France d'avoir bien voulu accueillir cette manifestation.

Par leur action, les autorités françaises reconnaissent que la cause des réfugiés mérite d'être mieux connue et défendue. Le droit d'asile et la défense des Droits de l'Homme se placent en France, et c'est à son honneur, au niveau du patrimoine national.

La Constitution de 1793 a énoncé un droit d'asile en faveur de ceux qui luttent pour la liberté. La Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 puis la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1948, inspirée par le grand Français que fut René CASSIN, à qui je rends hommage aujourd'hui, ont établi les principes de liens civilisés et humanitaires entre les peuples, les états, les individus.

40 ans de paix ont été notre inestimable privilège. Il est dans l'ordre des choses que les jeunes n'aient pas présents à l'esprit tous les malheurs du monde, les violations innombrables à la dignité de l'homme. Les médias ont la mission honorable de dire que la souffrance existe ici et là. Ainsi averties, nos jeunes générations influenceront peut-être une politique de paix dans l'avenir et par voie de conséquence éviteront ces exodes douloureux, permettront le retour des réfugiés vers la mère patrie. Il faut l'espérer et le croire.

La France est un pays entendu dans les enceintes internationales. Je suis convaincu que le peuple français est conscient de la responsabilité qu'il assume et que la génération qui vient suivra la tradition.

Je souhaite que le visiteur quitte notre exposition avec un certain désir au coeur, celui de s'associer à la défense des Droits de l'Homme aussi bien par le biais du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés que par celui des organisations humanitaires nationales et internationales dont le mot d'ordre est : dignité de l'homme d'où qu'il vienne.

Ruprecht von ARNIM
Délégué pour la France
du Haut Commissaire des Nations Unies
pour les Réfugiés

UNE EXPOSITION SUR LES REFUGIES Une collaboration Radio France/HCR

Offrir une exposition sur les réfugiés dans le monde, c'est une entreprise bien téméraire. Le public français est soumis à un flot d'informations quasi continu sur les fléaux de toute nature qui frappent les être humains sur notre planète. Attirer son attention et solliciter sa compassion pour cette catégorie particulière de victimes que sont les réfugiés est un exercice difficile. Nous avons dû rechercher une présentation attirante et accessible pour l'exposé d'un problème qui est ardu. Nous nous sommes astreints aussi à une présentation rigoureuse afin que le message du Haut Commissaire soit clairement perçu.

Le HCR a établi 90 bureaux dans le monde. Il n'était pas possible d'entreprendre une présentation exhaustive de toutes les situations. Nous avons donc choisi 5 zones géographiques qui nous ont paru rassembler les différents aspects de l'action du Haut Commissariat. Il s'agit du Sud-Est asiatique, du Pakistan, de l'Afrique de l'Est, de l'Amérique Centrale et de l'Europe. Nous avons aussi aménagé une zone consacrée à l'historique de la notion de réfugié.

Nous avons rassemblé le matériel de l'exposition à partir de différentes sources. Les documents photographiques proviennent pour le plus grand nombre de la photothèque du HCR, aussi de la Marine Nationale et de François GUENET de l'agence "Exclusive". La Délégation de Paris en liaison avec la section d'Information Publique du HCR à Genève a rédigé les commentaires nécessaires à la compréhension des situations.

Nous avons voulu éviter que le réfugié perde de son relief et devienne une donnée statistique par la répétition des problèmes que nous désirons évoquer. Pour cette raison, nous avons rassemblé des objets qui font partie du patrimoine culturel de ces populations déracinées, de manière à ce que le public perçoive à travers la finesse des réalisations, la précision du geste et les précieuses valeurs culturelles de leurs auteurs.

Les visiteurs pourront ainsi découvrir des créations artistiques et artisanales d'Amérique Latine et Centrale, des tapis, des objets précieux, patrimoine des réfugiés afghans, des pièces de grande valeur provenant du Sud-Est asiatique, des poteries, des vanneries utilisées quotidiennement par les réfugiés africains. Ils pourront approcher un des bateaux utilisés par les boat-people, des tentes, des produits de secours couramment fournis aux

réfugiés grâce à l'aide du HCR. Nous avons aussi rassemblé dans la zone de l'exposition réservée à l'évocation de la question des réfugiés en Europe, un nombre de peintures et de sculptures produites par des réfugiés, et qui montrent que si ceux-ci sont venus y chercher asile, notamment en France, ils ont transporté avec eux un précieux patrimoine qui constitue un apport pour la société d'accueil. Une admirable fresque peinte de 15 m de long a dû, par sa dimension, être exposée au rez-de-chaussée.

Nous nous sommes efforcés aussi de faire de l'exposition un lieu animé. Dans cette intention, non seulement nous avons programmé la projection d'un certain nombre de films documentaires, mais aussi nous avons convié des réfugiés musiciens et danseurs, de diverses nationalités, à se produire au sein même de l'exposition, au cours des trois week-ends qui la jalonneront. Tous ces réfugiés ont accepté de contribuer gracieusement à cette exposition, et nous avons aussi bénéficié d'un soutien très actif de diverses associations humanitaires françaises.

Une conception de la décoration basée sur la transparence des structures et la sobriété des tons a été choisie pour mettre en valeur la qualité du matériel exposé, très haut en couleur, pour éviter un cloisonnement qui aurait nui à l'esprit de l'exposition et pour créer un espace ouvert qui permet d'équilibrer les sensations communiquées par l'exposé d'un sujet très sérieux

Didier LAYE, Délégué-Adjoint HCR

Pierre BEDROSSIAN, Chef Décorateur de Radio France

UNE EXPOSITION ET DES SPECTACLES

Des artistes réfugiés ont accepté à la demande du HCR de se produire, à titre bénévole, à la maison de Radio France, durant les trois weeks-ends qui jalonnent cette exposition.

Ces spectacles se dérouleront sur le podium disposé dans l'espace Europe de l'exposition. Ils ont été rendus possibles grâce au soutien actif de groupes de réfugiés et d'associations telles que :

France Terre d'Asile (FTDA)
La Cimade
Le Secours Catholique
Le Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE)

La Délégation du HCR tient à remercier ces associations, de même que le personnel de Radio France qui a pris en charge l'organisation et les aspects techniques de cette animation.

Pour toutes informations complémentaires sur ces spectacles, contacter :

Jany MACABY, Radio France (tel : 42 30 22 22)

Danièle GAILLOT, Délégation du HCR (tél : 47 45 74 00)

PROGRAMME DES TROIS WEEK-ENDS

Le samedi 7 et le dimanche 8 novembre se produiront des groupes de musique et danse traditionnelle d'origine sri-lankaise, turque, iranienne, roumaine, afghane.

Le samedi 14 novembre se produiront des groupes de chanteurs et musiciens d'origine africaine qui joueront une musique moderne inspirée de leur tradition.

Le dimanche 15 novembre se produiront des musiciens et chanteurs latino-américains qui joueront une musique traditionnelle.

Le samedi 21 novembre se produiront de nombreux groupes de musiciens et chanteurs d'origine latino-américaine dont certains bien connus du public français.

Le dimanche 22 novembre clôture cette animation avec la participation de deux groupes d'origine africaine.

ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPE A LA CREATION DES SPECTACLES

CIMADE : Service Oecuménique d'Entraide

Dans le vent des résistances : (1939), la CIMADE naît de la résistance. Les mouvements de jeunes orthodoxes et protestants s'unissent pour aider les étrangers persécutés, réfugiés, internés.

Aujourd'hui, trois priorités : dans le Tiers-Monde, aide aux groupes qui s'unissent pour accéder à un réel développement ; soutien aux réfugiés politiques : accueil et aide aux réfugiés en France ; appui à ceux qui oeuvrent dans leur pays pour la paix et la justice ; aide à l'insertion des populations immigrées en France.

FRANCE TERRE D'ASILE

France Terre d'Asile, association loi 1901, créée en 1971, a pour préoccupation unique les réfugiés en France et la sauvegarde du droit d'asile. Elle travaille en liaison avec le H.C.R. et les associations d'entraide. Dans le cadre de l'accueil, elle a la responsabilité de l'hébergement des réfugiés et demandeurs d'asile.

De tous horizons ces adhérents sont attachés aux idéaux d'asile, de tolérance et de solidarité entre les hommes.

SECOURS CATHOLIQUE

Fondé en 1946, le Secours Catholique poursuit un double objectif à travers les diverses actions qu'il mène. Un premier objectif, celui d'apporter une réponse immédiate, ou de suivi de développement à une demande d'aide précise.

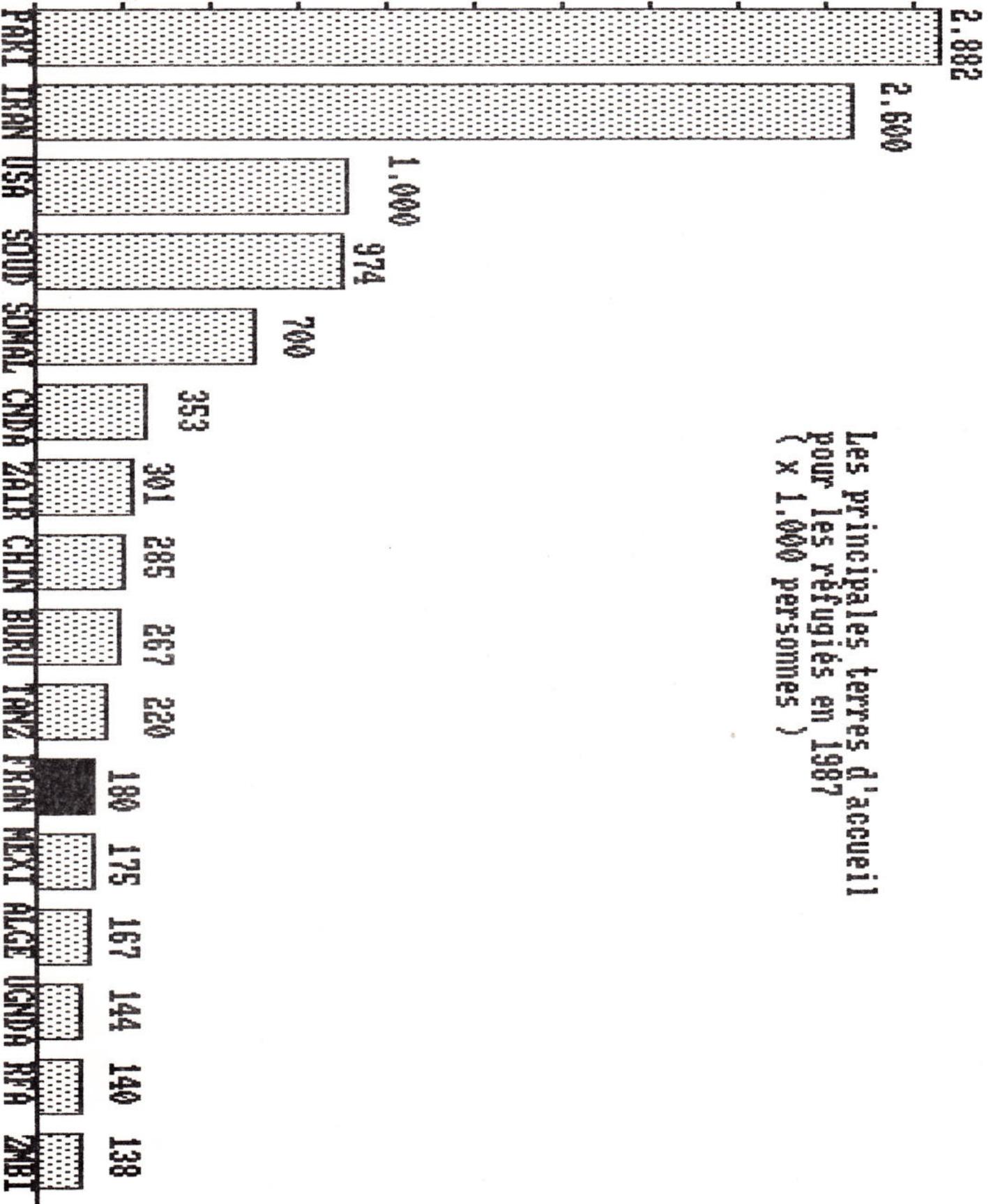
Un deuxième objectif, moins connu peut-être mais toujours présent et orientant le choix de certaines actions pilotes : provoquer la solidarité mutuelle des personnes démunies ; les responsabiliser et les aider à sortir de l'assistanat prolongé ; sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics aux diverses situations de pauvreté, telles sont les grandes lignes d'action et d'orientation du Secours Catholique en 1987.

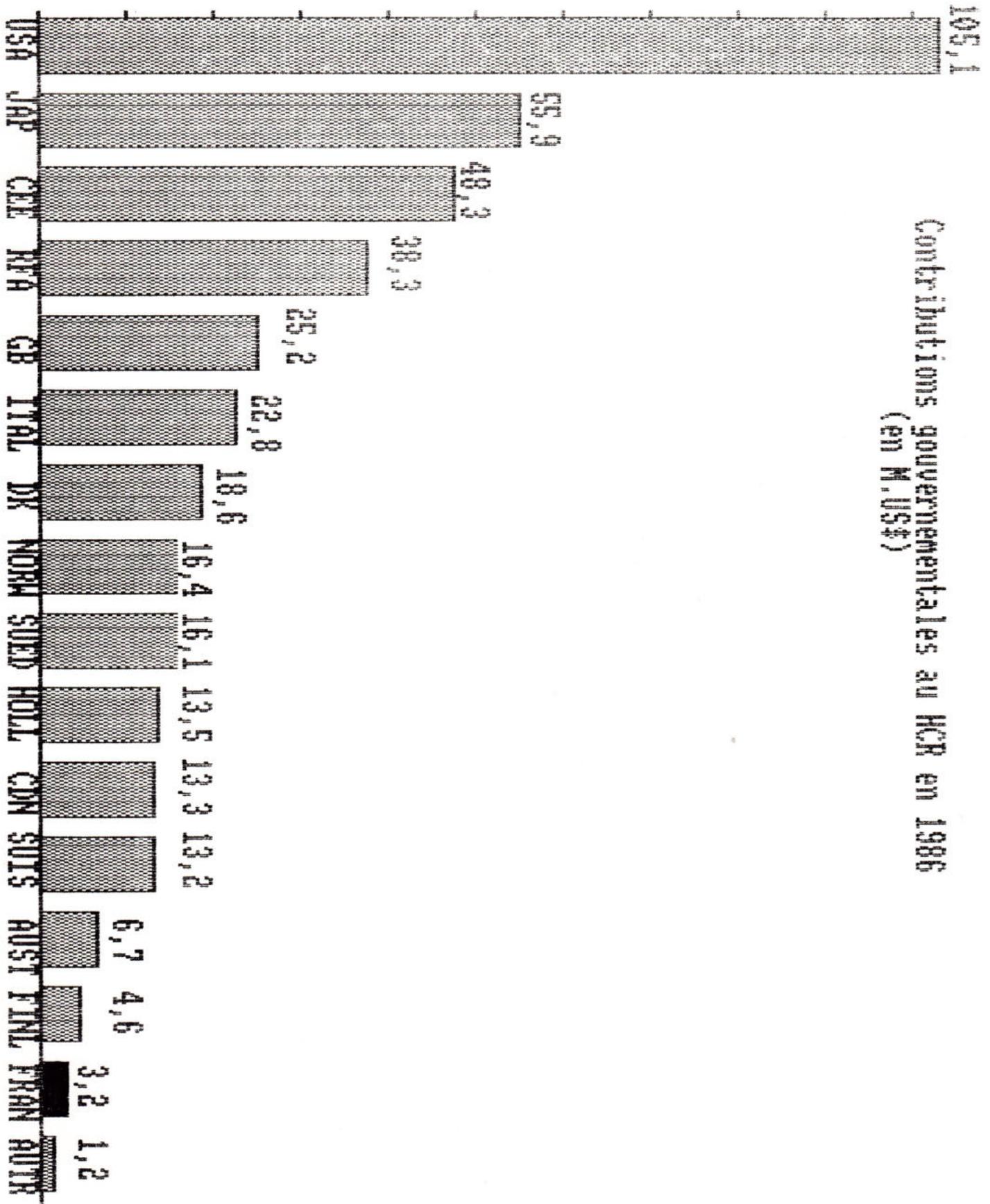
SERVICE SOCIAL D'AIDE AUX EMIGRANTS

Aider les expatriés à surmonter les difficultés personnelles ou familiales qu'ils rencontrent en France ou qui nécessitent une intervention coordonnée dans plusieurs pays. Etudier, du point de vue international, les conditions et les conséquences de la migration sur le plan individuel et familial, et à la suite de ces études, formuler des recommandations appropriées.



Les principales terres d'accueil
pour les réfugiés en 1987
(x 1.000 personnes)





LES NAUFRAGES DE LA LIBERTE

Les Antennes de Radio France

Radio France sera au rendez-vous des "Naufragés de la Liberté" du 23 au 25 novembre par l'intermédiaire de ses chaînes :

FRANCE INTER

- 31 Octobre 1987 : "Sur le pont" - Roland Dhordain :
10 H 30 - 12 H
- 2 novembre 1987 : "Lignes de Vies" - Jacques Pradel:
13 H 30 - 14 H 15
- 2 novembre 1987 : L'invité de Dominique Souchier est
Monsieur Jean-Pierre Hocké, Haut Commissaire
des Nations Unies pour les réfugiés, à 7 H45
- 3 novembre 1987 : "Inforum" - Jacques Chancel :
10 H 30 - 11 H 30
- 3 novembre 1987 : "Le téléphone sonne" - Alain Bedouet:
19 H 20 - 20 H 00
- 7 et 14 novembre 1987 : "Passerelles"
- Dominique Agniel
- Jean-Luc Blain
14 H 00 - 15 H 00

FRANCE CULTURE

- 2 novembre 1987 : "Enjeux internationaux" -
Thierry Garcin
8 H 15 - 8 H 30
- 5 novembre 1987 : "Culture Matin" - Jean Lebrun
reçoit l'historien russe
Esim Ekind
7 H 00 - 8 H 15
- 8 novembre 1987 : "La tasse de thé" -
Pierre Descargues
16 H 30 - 18 H 30

France Info rendra compte de l'opération et de l'action des différents organismes et associations, pour les réfugiés politiques.

RSVP : Service de presse - Contact : Marc Mutti
TEL. : 42.30.25.72

LES DEUX SOIREEES EXCEPTIONNELLES

Mardi 3 novembre et mercredi 4 novembre 1987 :

Deux soirées exceptionnelles présentées par Léon Zitrone et Jacques Chancel, au Grand Auditorium de Radio France.

Ces deux soirées seront données au profit des réfugiés vietnamiens, cambodgiens et laotiens. Elles seront organisées conjointement par Radio France et le Comité National d'Entraide franco-vietmanien, franco-cambodgien, franco-laotien, sous le triple patronage du Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme, de la Mairie de Paris et du Fonds d'Action Sociale.

Monsieur Claude Malhuret, Secrétaire d'Etat aux Droits de l'Homme, assistera à la soirée du 3 novembre que présentera Léon Zitrone ; Jacques Chancel présentant la soirée du 4 novembre.

Le spectacle commun à ces deux soirées exceptionnelles, mis en scène par Gilbert Pineau, est une présentation de chants, d'instruments et danses folkloriques et classiques par des artistes vietnamiens, cambodgiens et laotiens: Danse Hmong du Laos, cithare et monocorde vietnamien, Danse des "Asparas" du Cambodge.

La seconde partie du spectacle est une création originale sur le thème de l'Exil, véritable allégorie en trois tableaux, exécutée par les trois communautés. Celles-ci terminent le spectacle par un ballet commun auquel succède la Maîtrise de Radio France, parachevant l'ensemble.

Les artistes indochinois qui animeront les soirées des 3 et 4 novembre 1987 sont issus d'associations de réfugiés vietnamiens, cambodgiens et laotiens :

- l'Association générale des Etudiants vietnamiens de Paris, le groupe de cithare PHUONG CA DUN CA QUOC VHEC ainsi que la grande chanteuse HANH QUYNH, pour les réfugiés vietnamiens.
- "l'Association des Femmes Lao" et la "Fédération des Associations Hmongs en France" pour les réfugiés laotiens.
- Les Ballets Classiques Khmers pour les réfugiés cambodgiens.

LE COMITE D'ENTRAIDE FRANCO VIETNAMIEN CAMBODGIEN, LAOTIEN

Avril-mai 1975 : la chute de Phnom Penh, Saigon, Vientiane poussent vers l'exil des centaines de milliers de personnes.

La France, dont les liens historiques avec les populations de l'ex-Indochine sont plus que séculaires, ne peut ignorer ce drame humain et organise leur accueil. En juillet 1975, est créé pour répondre au désir du Président de la République, le Comité National d'Entraide, association régie par la loi de 1901, subventionnée par le Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi. Le C.N.E., dont l'action est relayée par 60 délégués en province, est placé sous la responsabilité d'un Conseil d'Administration comprenant trois collèges : les principales associations (Croix-Rouge, Secours Catholique, Service Social d'Aide aux Emigrants, Cimade) et le délégué en France du Haut Commissariat des Nations Unies, les représentants des Ministères concernés, enfin des personnalités particulièrement qualifiées.

Si la première mission a été d'assurer la sélection et l'acheminement des réfugiés de Thaïlande, le C.N.E., sous l'impulsion de ses présidents successifs (Jean SAINTENY, Jean-Jacques BEUCLER, Jean-Michel BELORGEY) et de son Président actuel, Michel BARBIER, a multiplié ses actions pour insérer ces réfugiés dans notre Société, les aidant même à créer leur propre entreprise par un système de garantie bancaire, qui depuis 1979 a permis à 180 sociétés de voir le jour, installant en 1977, 1 500 agriculteurs laotiens dans deux villages, Cacao et Javouley, en Guyane française, qui produisent maintenant à eux seuls la plus grande partie de fruits et légumes consommés dans ce département.

Organe de conseil et d'orientation de relance auprès des services administratifs, le C.N.E., de même, se préoccupe de la sauvegarde du patrimoine culturel et artistique de ces populations, aidé en cela par les Pouvoirs Publics qui lui versent des subventions.

UN BATEAU DE "BOAT PEOPLE" SUR LA SEINE

Le 4 novembre à 11 h 30, un authentique bateau de boat people en provenance de Thaïlande abordera l'île aux Cygnes, à Paris, au pied même de la statue de la Liberté, après avoir remonté la Seine avec un équipage de réfugiés.

Conçue par le Comité national d'entraide franco-vietnamien, franco-cambodgien, franco-laotien, cette action symbolique doit donner le coup d'envoi à l'opération de Radio France, "Les Naufragés de la Liberté", et à l'exposition qui, dans les halls de la maison ronde, emmènera le public à la découverte des réfugiés du monde entier, et cela jusqu'au 25 novembre.

Long de 9 mètres, ce bateau de pêche est arrivé le 26 juin dernier à Songkhla, en Thaïlande, avec 14 personnes, après avoir quitté le Sud-Viêt-nam, le 25 mai, et essuyé une attaque de pirates.

Le 23 octobre, ce bateau débarquera du porte-conteneur "Sélandia", de l'armement ScanDutch qui l'a transporté gracieusement. Il sera ensuite escorté sur la Seine par le "Dahlia", un ancien dragueur de mines de la Marine nationale, et par des plaisanciers du yacht club de la Bastille.

Après la cérémonie qui marquera son arrivée à l'île aux Cygnes, ce bateau doit être hissé sur une superstructure devant la Maison de Radio France et y demeurer, tel un monument, jusqu'à la fin de l'opération. Il sera ensuite légué au musée de la Marine.

Nous remercions pour leur participation à cette opération :

- ScanDutch pour le transport du bateau depuis Bangkok*
- La Base Alpha et son centre d'exposition des bateaux*
- La Société Jeanneau pour l'accostage du bateau*
- La Société Global-Levage pour le grutage du bateau*

RSVP Service de Presse - Contact : Marc Mutti
TEL. : 42.30.25.72

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

"Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République" (Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958).

Le droit d'asile politique est pour la France un principe constitutionnel qui relève d'une longue tradition de son histoire.

La France a mis en place une politique globale tendant à protéger, à accueillir et à intégrer les demandeurs d'asile qui le souhaitent dès lors que leur a été reconnue la qualité de réfugié au sens de la convention de Genève du 28 juillet 1951, ratifiée le 12 mars 1954.

Les droits accordés aux réfugiés et le dispositif national d'accueil constituent les 2 volets de la politique française.

LES DROITS DES REFUGIES

Le réfugié statutaire, reconnu comme tel par l'Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides (O.F.P.R.A.) ou la Commission des Recours des Réfugiés est sous la protection des autorités françaises.

L'O.F.P.R.A. est l'établissement public désigné pour assurer la protection juridique et administrative dont le réfugié a besoin pour sa vie civile et sociale. C'est cet organisme qui délivre les documents d'état-civil nécessaires (fiches d'état-civil, certificats de naissance, de mariage, de divorce, de décès).

Après obtention de son certificat, le réfugié est mis en possession d'une carte de résident valable dix ans et renouvelable, lui permettant de séjourner et de travailler en France. Il a le droit de s'inscrire comme demandeur d'emploi auprès de l'Agence Nationale pour l'Emploi (A.N.P.E.) et bénéficiaire soit de l'allocation d'insertion versée par les A.S.S.E.D.I.C. pendant un an et sous certaines conditions de ressources, soit de l'assurance-chômage en cas de perte d'emploi.

Le réfugié ayant atteint l'âge de la retraite bénéficie également de certaines ressources variables selon les cas (pension vieillesse, allocation spéciale vieillesse, allocation spéciale aux personnes âgées, allocation spéciale du Fonds National de Solidarité, allocation - logement) et des possibilités de logement soit dans des résidences pour personnes âgées, soit dans des maisons de retraite.

Les enfants réfugiés ont droit à l'enseignement au même titre et dans les mêmes conditions que les Français. Pour ceux ne parlant pas notre langue, une orientation vers une classe d'initiation leur en permettra un apprentissage rapide afin qu'ils puissent ensuite suivre une scolarité normale.

A noter, enfin, qu'un titre de voyage, prévu par la convention de Genève de 1951, est délivré sur demande, par la préfecture du lieu de résidence après l'obtention du certificat de réfugié. Il s'agit d'un passeport valable deux ans qui permet au réfugié de circuler dans les pays qui reconnaissent ce document et à l'exception du pays d'origine.

LE DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL

Il est de la compétence de l'Etat. C'est le Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi qui met en place, gère et finance le dispositif. Il en sous-traite la mise en oeuvre au moyen de conventions signées avec diverses associations.

Au sein du ministère, la Direction de l'Action Sociale finance et assure la tutelle des centres d'hébergement. C'est la Direction de la Population et des Migrations (Bureau des réfugiés) qui est chargée du pilotage et de la coordination des actions et qui finance les associations pour leur activité liée à la gestion du dispositif.

Les structures d'accueil

1ère étape : l'arrivée. La Croix Rouge Française est chargée d'accueillir les réfugiés des pays du Sud-Est asiatique à leur arrivée en France et de les conduire dans les centres de transit. Les modalités d'arrivée des demandeurs d'asile originaires d'autres pays, ne justifient pas la mise en place d'un dispositif particulier, chaque cas étant traité individuellement.

2ème étape : les centres de transit : il en existe un à Créteil pour les réfugiés du Sud-Est asiatique et un second à Puteaux pour ceux provenant des autres régions du monde. Ils sont gérés par l'association France Terre d'Asile (F.T.D.A.). Les réfugiés y séjournent environ 2 semaines, y suivent des examens médicaux, ont des entretiens avec des conseillers et bénéficient d'une assistance administrative.

3ème étape : les solutions individuelles ou les centres provisoires d'hébergement (C.P.H.) : le réfugié peut choisir de sortir du dispositif et s'insérer par ses propres moyens dans notre pays. Il recevra dans ce cas une aide financière du Service Social d'Aide aux Emigrants.

A noter que le Secours Catholique reçoit, aux termes d'une convention signée avec le ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi, une subvention lui permettant de verser des subsides d'extrême urgence, d'assurer une action socio-éducative et d'interprétariat au profit des réfugiés n'entrant pas dans le dispositif et dans l'attente d'une prise en charge par le S.S.A.E. ou l'Aide Sociale à l'Enfance (mineurs).

Le réfugié peut être orienté vers un C.P.H. : le demandeur d'asile avec visa d'établissement l'est de façon automatique par le centre transit, le demandeur "spontané" l'est en fonction des places disponibles par une commission d'admission. Gérés par des associations autonomes, ces centres sont supervisés par F.T.D.A. et financés par la D.A.S. Le séjour d'une durée de 4 à 6 mois est mis à profit par le réfugié pour apprendre la langue française, s'acquitter des formalités administratives (démarches auprès de l'O.F.P.R.A. pour l'octroi du statut) et préparer avec l'aide du centre son insertion (recherche d'emploi, de logement).

Cas particuliers des mineurs isolés en provenance du Sud-Est asiatique. Ils sont accueillis directement dans un centre situé à Sens géré par l'Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle des Adolescents sous le contrôle de la Croix-Rouge et financé par la D.A.S.

Les enfants y apprennent le français en attendant leur placement, au bout de 2 à 6 mois, dans un centre spécialisé ou une famille de parrainage. Une commission nationale d'orientation et de suivi a été mise en place pour faciliter les placements et permettre le règlement des problèmes spécifiques que posent ces enfants.

Les mesures d'inscription

- apprentissage de la langue française organisé par la CIMADE et financé par le Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles :
- stages d'adaptation socio-professionnelle financés par le Fonds de la Formation Professionnelle ;
- Dons et prêts sans intérêts, octroyés par le Fonds d'Installation Locale pour les Réfugiés (F.I.L.O.R.) et destinés à faciliter l'installation du réfugié en milieu dit ouvert (achat de mobilier, caution du loyer ou premier loyer, cours approfondis de français, formation professionnelle, création d'entreprises artisanales ou commerciales). Ce fonds est alimenté par le ministère des Affaires Etrangères, le ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.
- allocation financée sur les crédits de la D.P.M. et versée soit directement au réfugié (solution individuelle) soit au F.I.L.O.R. (solution du C.P.H.)

Il est important de noter que le ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi subventionne, en dehors du strict cadre du dispositif national d'accueil, un certain nombre d'associations oeuvrant pour l'aide aux réfugiés et solliciteurs d'asile : en matière médicale (Comité Médical pour les Exiles (C.O.M.E.D.E.), Comité Médico-Social pour le Secours des Migrants (C.M.S.S.M.), réfugiés du Sud-Est asiatique (Comité National d'Entraide franco-vietnamien, franco-cambodgien, franco-laotien ; amitié franco-khmère, service d'Initiative Privée pour l'aide aux réfugiés.

LE HCR ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES FRANCAISES

Depuis sa création en 1954, la Délégation du HCR à Paris s'est attachée à établir des liens de collaboration étroits avec les associations françaises qui se sont données pour mission d'aider les réfugiés et demandeurs d'asile, de les assister matériellement, de perpétuer et de promouvoir la politique d'asile traditionnelle à la France.

Parmi ces associations figurent notamment :

Action Internationale Contre la Faim
Madame Françoise GIROUD - Présidente
34, avenue Reille
75014 PARIS
Tél. : 45.65.40.40

Cimade
Monsieur Marc BRUNSCHWEILLER - Président
176, rue de Grenelle
75007 PARIS
Tél. : 45.50.34.43

Comité National d'Entraide Franco-Vietnamien,
Franco-Cambodgien, Franco-Laotien (CNE)
Monsieur Le Préfet Michel BARBIER - Président
42, rue Cambronne
75740 PARIS CEDEX 15
Tél. : 45.67.01.20

Comité Médico Social pour la Santé des Migrants
Monsieur Jean-Claude SCOTTO - Président
23, rue du Louvre
75001 PARIS
Tél. : 42.33.24.74

Comité Médical pour les Exilés (COMEDE)
 Madame Gabrielle BUISSON-TOUBOUL - Présidente
 126, boulevard Mac-Donald
 75019 PARIS
 Tél. : 42.02.16.15

Croix-Rouge Française
 Monsieur Louis DAUGE - Président
 1, place Henri Durant
 75008 PARIS
 Tél. : 40.70.10.10

Enfants réfugiés du monde
 Madame Nicole DAGNINO
 90, boulevard Magenta
 75010 PARIS
 Tél. 46.07.01.66

Ecoles sans Frontières
 Docteur NGUYEN PHAT - Président
 63, avenue Vincent Picareau
 83140 SIX-FOUR-LES PLAGES
 Tél. : 94.74.75.29

Enfants du Mékong
 Monsieur PECHARD - Président
 5, rue de la Comète
 92600 ASNIERES
 Tél. : 45.49.12.64

France Terre d'Asile (FTDA)
 Madame Henriette TAVIANI - Présidente
 4-6, passage Louis Philippe
 75011 PARIS
 Tél. : 48.07.10.10

Médecins du Monde
 Monsieur le Professeur Alain DELOCHE - Président
 67, avenue de la République
 75011 PARIS
 Tél. : 43.57.70.70

Médecins sans Frontières
 Docteur Rony BRAUMAN - Président
 68, boulevard Saint Marcel
 75005 PARIS
 Tél. 47.07.29.29

Opération Handicap International
Docteur Pierre GOUVERNER - Président
60, boulevard du Montparnasse
75015 PARIS
Tél. 45.49.08.00

Secours Catholique
Monsieur André AUMONIER - Président
106, rue du Bac
75341 PARIS CEDEX 07

Service Social d'Aide aux Emigrants
S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur Etienne BURIN des ROZIERS
Président
72, rue Régnault
75013 PARIS
Tél. : 45.84.15.25

Soutien à l'initiative Privée pour l'Aide aux Réfugiés du
Sud-est-Asiatique (SIPAR)
Madame Magali PETITMENGIN - Présidente
39, rue Saint Charles
78000 VERSAILLES
Tél. : 39.02.32.52

De plus, il existe dans diverses régions de France de nombreuses associations qui collaborent à l'action en faveur des réfugiés.

NATIONS UNIES
HAUT COMMISSARIAT
POUR LES RÉFUGIÉS
Délégation pour la France



UNITED NATIONS
HIGH COMMISSIONER
FOR REFUGEES
Branch Office for France

COMMENT AIDER LES REFUGIES AVEC LE HCR ?

adresser un don à :

FONDATION DE FRANCE compte n° 06 0693

40, Avenue Hache, 75008 Paris

faire connaître son action :

HCR France

159, Avenue Charles De Gaulle
92200 Neuilly sur Seine Cedex
Tél : (1) 47.45.74.00

